

Compte rendu GT HORS CLASSE CPE

16 février 2016

Le Mardi 16 février 2016 s'est tenu le deuxième groupe de travail de notre mandat, relatif au barème et à la campagne hors classe. Le premier GT (février 2015) avait pour objectif de revoir le barème global pour l'accès à la hors classe, le GT de ce jour, avait pour objet de dresser un premier bilan et d'apporter d'éventuelles modifications et clarifications.

Le bilan de la campagne 2015 est plutôt positif et confirme la justesse de notre positionnement dans ce dossier. 96,4% des promus à la hors classe sont issus **du 11^{ème}** échelon contre 80% lors de la campagne précédente. Ce nouveau barème permet donc de garantir une promotion à la HC pour la quasi totalité des collègues au 11^{ème}.

3 points importants ont été validés dans le cadre de ce nouveau GT :

1- Quelques modifications dans le barème 2016 :

Le Barème acté en 2015 reste donc reconduit cette année pour les points attribués au parcours de carrière et valeurs/investissement professionnel. Cependant, dans un souci d'harmonisation avec les autres corps de l'académie, le barème va cependant évoluer quelque peu pour les points REP + et ancienne affectation en ZEP... pour s'aligner avec celui des certifiés.

Cela devrait donc se traduire ainsi dans la prochaine circulaire :

- **Affectation actuelle en établissements REP+**
 - bonification de 5 points la 1^{ère} et 2^{ème} année
 - bonification de 10 points la 3^{ème} et 4^{ème} année
 - bonification de 15 points à partir de la 5^{ème} annéeNON CUMULABLES ENTRE ELLES
- **Affectation actuelle en établissement ancienne nomenclature (ECLAIR et politique de la ville) et affectation en SEGPA, EREA :**
 - bonification de 5 points les 4 premières années
 - bonification de 10 points à partir de la 5^{ème} annéeNON CUMULABLES ENTRE ELLES

2- Evolution des attendus concernant les évaluateurs :

Nous avons enfin obtenu une modification importante dans l'écriture même de la **nouvelle circulaire** : les évaluateurs devront systématiquement **organiser un entretien avec l'agent en cas de dégradation de l'appréciation**. Cette nouvelle directive fait suite à de nombreux dysfonctionnements constatés par les organisations syndicales dans le cadre de la campagne HC 2015 (agents non prévenus, erreurs informatiques, oublis divers...). Cette mesure plébiscitée par tous, permettra à tous les collègues d'engager, avec les Chefs d'établissements ou le corps d'inspection, un dialogue constructif au sujet de l'appréciation. Les commissaires paritaires du SE-Unsa continueront cependant à opérer ce travail de vérification pour les collègues syndiqué(e)s.

3- Affichage et communication de la campagne :

Le Rectorat a aussi validé une proposition des organisations syndicales concernant « une meilleure communication dans les établissements ». La nouvelle circulaire insistera sur ce point pour que dans les établissements, les collègues soient mieux informés des modalités pour participer à la campagne H.C



Information complémentaire :

Mme GENTET, gestionnaire avancement, demande à ce que les personnels souhaitant bénéficier des points « **Affectation ancienne en établissement relevant de l'éducation prioritaire** », lui adressent directement par mail stephanie.gentet@ac-toulouse.fr les justificatifs demandés.